



La protection civile veut concentrer ses forces

La protection civile (PCi) se réorganise. Huit régions seront absorbées dans une redistribution du territoire. Les effectifs baisseront de 1200 hommes

Mettre sur pied une protection civile (PCi) plus «fit», plus dynamique. C'est l'objectif annoncé hier par le Canton dans un communiqué. Adaptant la loi sur la protection civile, le Conseil d'Etat propose de simplifier la PCi en dix organisations régionales (ORPC), au lieu des dix-huit actuelles. Elles seront calquées sur le découpage des districts du canton. Parallèlement, les effectifs baisseront de 8000 à 6800 hommes.

Cette réforme vise du même coup à moderniser la structure en l'adaptant à la réalité d'aujourd'hui. Elle doit pouvoir répondre aux risques et aux dangers actuels et futurs, indiquent les autorités.

«La PCi est de plus en plus sollicitée. C'est le seul moyen dont on dispose pour soutenir un événement quand les moyens traditionnels deviennent limites, par exemple pour le Montreux Jazz Festival, le Paléo, mais aussi le sommet sur la Syrie, à Montreux», explique Denis Froidevaux, chef du Service de la sécurité civile et militaire.

Selon lui, la nouvelle PCi sera plus simple, mais aussi plus efficace. Les dix futures régions continueront à assurer les missions

qui sont les leurs. Les Communes conservent leurs prérogatives en matière de protection civile au sein de leur propre région. Elles auront trois ans pour mettre en œuvre cette nouvelle organisation. Chaque citoyen vaudois se verra ainsi assurer des prestations de base équivalentes.

Un détachement cantonal d'environ 200 hommes complètera cette organisation. Il répondra aux besoins spécifiques du Canton et appuiera les ORPC selon le principe de subsidiarité. Les commandants des ORPC répon-

8000

C'est le nombre d'hommes qui font partie des effectifs actuels de la PCi. Un contingent qui va être réduit à 6800

dront tactiquement et techniquement au commandant cantonal de la PCi. Le Canton continuera d'assumer la direction de l'institution, la formation de base et celle des cadres, la logistique standardisée, la disponibilité opérationnelle ainsi que l'alarme transmise à la population.

Le Grand Conseil vaudois devrait traiter cette réforme cet automne. Une entrée en vigueur est espérée pour le début de l'année 2015, en même temps que la loi fédérale, a précisé Denis Froidevaux. **C.JD/ATS**